

## L'ACCOMPAGNEMENT MON ACCOMPAGNATEUR RÉNOV'

*(Document édité en septembre 2024)*



Agrément officiel délivré par l'État  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Le parcours accompagné est obligatoire pour l'obtention de l'aide MaPrimeRénov' dans le cadre de rénovation d'ampleur.

Votre projet de rénovation énergétique est considéré comme un projet de rénovation d'ampleur quand il remplit certaines conditions :  
*Saut de 2 classes énergétiques minimum avec au moins 2 gestes d'isolation.*

Un audit énergétique réalisé par CVDL Energies est nécessaire pour définir votre projet de travaux et vérifier votre éligibilité à l'aide MaPrimeRénov' Parcours Accompagné.

### Vérifier votre catégorie de revenus :

NOMBRE DE PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE	MÉNAGES AUX REVENUS TRÈS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS INTERMÉDIAIRES	MÉNAGES AUX REVENUS SUPÉRIEURS
1	17 009 €	21 805 €	30 549 €	supérieur à 30 549 €
2	24 875 €	31 889 €	44 907 €	supérieur à 44 907 €
3	29 917 €	38 349 €	54 071 €	supérieur à 54 071 €
4	34 948 €	44 802 €	63 235 €	supérieur à 63 235 €
5	40 002 €	51 281 €	72 400 €	supérieur à 72 400 €
par personne supplémentaire	+ 5 045 €	+ 6 462 €	+ 9 165 €	+ 9 165 €

Catégories de revenus : source ANAH

### Montant des primes en fonction des travaux réalisés et de votre catégorie de revenus :

	PLAFONDS DES DÉPENSES ÉLIGIBLES	MÉNAGES AUX REVENUS TRÈS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS INTERMÉDIAIRE	MÉNAGES AUX REVENUS SUPÉRIEURS
GAIN DE 2 CLASSES	40 000 € (HT)			45% (HT)	30% (HT)
GAIN DE 3 CLASSES	55 000 € (HT)	80% (HT)	60% (HT)		
GAIN DE 4 CLASSES OU PLUS	70 000 € (HT)			50% (HT)	35% (HT)
BONIFICATION «SORTIE DE PASSOIRE ÉNERGÉTIQUE»		+10%			
Écrêtement (TTC)		100%	80%	60%	40%
Aide à l'accompagnement MAR	2000€ TTC	100%	80%	40%	20%

La prime MaPrimeRénov' Parcours accompagné est accessible aux propriétaires occupants & propriétaires bailleurs. Elle est cumulable avec les aides spécifiques "Copropriété". Pour plus d'informations, consultez le guide pas à pas à l'adresse suivante :

<https://www.anah.gouv.fr/document/guide-pas-pas-usager-dossiers-2024> (lien cliquable)

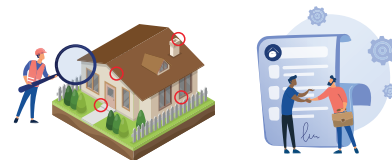


## Accompagnement Mon Accompagnateur Rénov'

### Audit énergétique RGE (conforme aux dernières réglementations) :



- Définition du projet et situation du ménage
- Evaluation financière
- Examen approfondi du bâti, nature des parois, inventaire et analyse des systèmes de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire, de ventilation et de climatisation (compris toutes les mesures pour les calculs)
- Evaluation du niveau de dégradation du logement et niveau d'autonomie du ménage
- Rédaction d'un audit avec propositions chiffrées de scénarios de travaux adaptés au logement
- Restitution de l'audit en visioconférence



### Accompagnement :

- Validation du scénario de travaux et élaboration du projet de travaux
- Elaboration du plan de financement prévisionnel
- Contrôle des devis & aide au montage du dossier de demande de subvention
- Information sur les phases travaux
- Conseil sur le suivi des travaux
- Renseignement et validation des attestations MaPrimeRénov'
- Visite après travaux, vérification cohérence des travaux, mise à jour de l'audit le cas échéant
- Aide au suivi de consommation
- Information sur l'usage des équipements installés et entretien sur les éco gestes
- Réalisation du carnet d'information au logement
- Attestation de fin de prestation de l'accompagnement et remise du rapport d'accompagnement au ménage et à l'ANAH



**2600€ TTC**

Pour un logement de moins de 250m<sup>2</sup>



**3000€ TTC**

Pour un logement de plus de 250m<sup>2</sup> ou ayant un projet d'agrandissement de la surface habitable

## Options à l'accompagnement Mon Accompagnateur Rénov'

### Option 1 : Gestion administrative

- Gestion administrative de votre dossier MaPrimeRénov' (Mandataire administratif)

*Cette option peut être validée en cours d'accompagnement*

**+ 500€ TTC**



### Option 2 : Suivi de travaux

- 2 visites sur chantier pendant travaux
- Points réguliers sur l'avancement des travaux
- Pré réception des travaux
- Suivi des consommations sur 3 ans à l'issue des travaux

**+ 500€ TTC**



## Possibilité de financement

En optant pour les options 1 & 2, nous vous offrons la possibilité de financer vos travaux en totalité ou en partie.

Les différentes formes de financement proposées sont :

- Préfinancement des aides MaPrimeRenov' (règlement des entreprises à la réception des travaux)
- Eco-Prêt à taux zéro (Eco-ptz)
- Prêt complémentaire spécifiquement dédié à la rénovation énergétique



### **SEM pour la rénovation énergétique des logements - Centre-Val de Loire Énergies**

**Siège Administratif** : 19 avenue de Châteaudun - 41000 Blois | **Siège social** : 9 rue Saint Pierre Lentin - 45000 Orléans

SAELM au Capital social de 4 160 000€ - SIRET : 884 022 898 00016 - APE : 7490B

RCS Orléans - TVA intracom : FR 48 884022898 - RC Pro : QBE n°0940013364

Centre-Val de Loire Energies (SEM pour la rénovation énergétique des logements) est agréée en qualité de société de tiers-financement par l'ACPR en application des dispositions de l'article L.5116 (§8) du Code monétaire et financier, et est enregistrée au registre unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance en tant que mandataire d'assurance (MA), agrément ORIAS.

Agrément ORIAS : 21001425

CIB : 17648

Vous avez droit à un délai légal de rétractation de 14 jours à compter de votre acceptation de contrat ou de crédit.

Vous avez le droit de vous opposer sans frais à l'utilisation de vos données personnelles à des fins de prospection en vous adressant par mail à : [rgpd@cvd-energies.fr](mailto:rgpd@cvd-energies.fr) ou par voie postale au 19 Avenue de Chateaudun - 41000 Blois

**Médiateur à la consommation (accompagnement technique des particuliers) :**

Association MEDIMMOCONSO, 1 Allée du Parc de Mesemena - Bât A - CS25222 - 44505 LA BAULE CEDEX

Site internet : <https://medimmoconso.fr/adresser-une-reclamation/>